

plusieurs de mes collègues qui ont laissé un navire que les vagues de la tourmente politique n'agitait point et qui voguait avec orgueil, soutenu qu'il Pétaut par l'opinion publique ; il est vrai que plusieurs de mes amis politiques se sont inconsidérément laissés éblouir au grand mot de *vertu* et d'honnêteté politique, prôné avec grand bruit par une certaine classe de charlatans politiques ! Ils se sont laissés effrayer par les accusations de fraude et de corruption que l'on attribuait si gratuitement aux anciens ministres. Pour moi, Monsieur, je n'ai pas hésité, je suis resté sur le navire aussi longtemps que j'ai pu garder avec moi, pour m'aider, ceux de mes collègues qui ont généreusement attaché leur fortune à la mienne. Je savais, Monsieur, que ceux que j'avais appelés pour m'aider à diriger le gouvernement de l'Etat étaient des hommes honorables et qu'aucun d'eux ne pouvait se rendre coupables et participer à un acte de fraude ou de corruption. Si j'avais pensé que quelques-uns de mes collègues avaient pu se rendre coupables d'aucun des actes qui ont été reprochés, ou si j'avais été moi même assez oublieux de mes devoirs pour me rendre coupable ou participer à aucun acte de fraude ou de corruption, j'aurais bravé l'orage, j'aurais risqué l'avenir de mon parti et je l'aurais exposé à passer entre les mains de mes ennemis politiques que je combattais depuis que je suis en politique (grds ap.). Ma conduite a été toute différente. j'ai fait généralement le sacrifice de mes propres intérêts et de la haute position que j'occupais en faveur de mon parti, continuant par là, la chaîne de sacrifices que tout bon partisan doit savoir faire et que j'ai faits pour maintenir les principes que j'ai toujours professés, et, cela pour le bénéfice de mon parti (ap.). Je ne le regrette pas. Au début de l'affaire des Tanneries comme pendant l'enquête qui a eu lieu sur cette affaire à la dernière session, pendant les élections générales qui

viennent de se terminer, et dans tout le cours du procès qui a été jugé le 30 d'octobre dernier et dont j'ai suivi toutes les phases et les incidents, j'ai marché la tête haute. Le rapport du comité à la dernière session, le résultat des élections générales et enfin le jugement lavent de toute accusation ou imputation de fraude ou de corruption le ministère Ouimet. (Ap.)

Le comité, dans son rapport ne porte aucune condamnation contre les ex-ministres : la preuve devant ce comité a été une preuve aussi inquisitive qu'il était possible de la faire ; on est entré dans des détails qui ne pouvaient jamais être autorisés devant une cour de Justice : des objections furent faites à plusieurs questions qui étaient de nature à compromettre le caractère, la réputation ou l'honneur de certaines personnes ; on a cherché et l'on est entré dans le détail d'affaires privées, préjudiciables à ceux qui en étaient l'objet, mais invariablement le Comité renvoyait les objections. On a essayé ou tenté de faire semblables preuves, dans le procès à Montréal, mais comme je le savais bien, la cour a repoussé d'aussi compromettantes prétentions. Il est heureux de voir, Monsieur, que l'ex-ministère par le jugement du 30 octobre est maintenu dans toutes ses prétentions : en effet le jugement constate que le ministère faisait l'échange pour faciliter aux deux dénominations religieuses à Montréal et donner à chacune un terrain suffisant pour ériger un hôpital de variolés ; le terrain choisi par le gouvernement (la ferme Leduc) est déclaré être un terrain plus propice, plus convenable pour de tels hopitaux, que le terrain des Tanneries, et en fin la preuve établit que le terrain Leduc, reçu en échange par le gouvernement, a une valeur plus considérable que celui des Tanneries. Voilà, M. ce que le jugement établit et voilà ce qui ne fait plus doute dans l'esprit des personnes loyales et désintéressées. (Ap.)

L  
d'a  
tem  
pou  
tuer  
faire  
était  
le p  
pron  
n'av  
vern  
tre l  
fait l  
voqu  
Mini  
blée  
affair  
deux  
mier  
Chan  
battai  
et il  
vers s  
grand

Louis M  
So plain

A-t  
tren n'a  
et qu'i  
tre ex  
ne les  
l'on sa  
nora l  
cheval  
et a ch  
de Lo  
clos de  
de Lo  
blée su  
a été l  
discou  
de sign  
de Bo  
Minist  
lui dis  
gouver  
chaude  
une ma  
cheval  
tons, q  
et il an  
ami le  
vérité